



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 2903

Texte de la question

RÉFORME DU COLLÈGE

M. le président. La parole est à M. Frédéric Reiss, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Frédéric Reiss. Monsieur le Premier ministre, la loi Fillon a instauré le socle commun de connaissances et de compétences, une avancée majeure à l'ère du numérique. La loi de refondation de l'école l'a confirmé en y adjoignant la culture. La réforme des rythmes scolaires et, aujourd'hui, celle du collège semblent cependant oublier l'importance des apprentissages fondamentaux à l'école.

Mme la ministre de l'éducation nationale s'en défend et dit vouloir remettre la méritocratie au cœur du dispositif. Or, elle fait tout le contraire.

Il est totalement incompréhensible de vouloir supprimer les classes bilingues dans les collèges, alors qu'elles donnent d'excellents résultats, y compris dans le réseau d'éducation prioritaire.

Les sections européennes créées en 1992, qui permettent dès la classe de quatrième d'acquérir une aisance linguistique et culturelle remarquable, sont malheureusement vouées à disparaître. On comprend pourquoi Jack Lang, qui était alors ministre de l'éducation nationale, se demande : « Pourquoi commencer par casser ce qui marche ? »

Aujourd'hui, un autre ancien ministre, Jean-Pierre Chevènement, affirme avec raison que « l'école a besoin de stabilité ». Le corps enseignant, dans sa grande majorité, ne souhaite pas une remise en cause du temps disciplinaire au profit des enseignements pratiques interdisciplinaires. La réforme va se faire au détriment non seulement de l'apprentissage des langues vivantes, mais aussi du français, des mathématiques et de l'histoire.

C'est pourquoi de nombreux enseignants sont en grève aujourd'hui pour dire leur incompréhension et leur désarroi.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes loin du conflit gauche-droite dans lequel vous voulez enfermer cette réforme. Aussi le groupe UMP propose-t-il, conformément à l'article 50, alinéa 1, de la Constitution, un débat public sur le sujet.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à revoir votre copie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Guy Geoffroy. Et à tenir un débat, surtout !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Guy Geoffroy. Elle va nous lire la même fiche ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, toutes les enquêtes internationales nous montrent que les petits Français ont du retard en langues vivantes étrangères. (« *Eh oui !* » sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

M. Patrick Hetzel. Et ça ne va pas s'arranger !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Faut-il que je vous le rappelle ici, dans cette assemblée ? Selon la dernière enquête du *Test of English as a foreign language – TOEFL –*, sur 100 pays qui nous entourent, la France apparaît en soixante-dixième position pour ce qui est de la maîtrise par ces enfants des langues vivantes étrangères.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous saisir de ce sujet et de faire en sorte que soient apprises dès la classe de CP, à l'école primaire, la première langue vivante étrangère et dès la classe de cinquième, au collège, la deuxième langue vivante étrangère.

Nous sommes très attachés au développement des langues vivantes étrangères, ...

M. Claude Goasguen. Et de l'histoire ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. ...car nous estimons que c'est une compétence fondamentale que devra maîtriser l'enfant, l'élève, le jeune, dans le monde qui l'attend, quelle que soit par ailleurs la filière professionnelle qu'il choisira. On sait très bien aujourd'hui qu'il faut maîtriser l'anglais, que l'on soit dans une filière générale, professionnelle ou technique. Il en va de même avec les autres langues vivantes étrangères.

Nous avons donc intérêt, comme je l'ai annoncé ici à de multiples reprises, à avoir une politique pilotée nationalement de développement des langues étrangères sur tout le territoire, afin de ne pas laisser ces choses se décider en fonction, tantôt de la bonne volonté d'un recteur, et tantôt de la proximité géographique.

C'est la raison pour laquelle vous aurez, à l'automne prochain, une carte académique des langues, qui garantira sur tout le territoire que les enfants aient accès à une autre langue que l'anglais en langue vivante 1.

M. Claude Goasguen. Avec quels enseignants ? Vous avez des postes ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Je rappelle ici que la réforme du collège apporte à cet égard de nombreuses garanties, car les enfants qui ont appris une langue vivante 1 autre que l'anglais en CP pourront accéder à l'anglais comme langue vivante 2 dès la classe de sixième. En d'autres termes, vous voyez bien que le fameux « bilanguisme » que vous nous reprochez de faire disparaître est maintenu dans ce cas, parce que c'est intelligent pour développer la diversité des langues. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2903

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2015](#)